
L'effet corrosif de la victimisation criminelle

**Arlène Gaudreault
Présidente de l'Association québécoise
Plaidoyer-Victimes**

**Chargée de cours en victimologie
École de criminologie
Université de Montréal**

**Note de l'auteure :
Texte non publié, 1998.**

Introduction

Les conséquences physiques, financières, psychologiques et sociales d'un crime sont multiples et complexes. La victimisation criminelle fait partie des événements traumatisants pouvant perturber gravement des personnes qui, auparavant, fonctionnaient bien dans leur vie quotidienne. Entre les réactions à court terme et le syndrome post-traumatique, entre ce que vivent les personnes dépossédées de leurs biens et celles qui ont perdu un être cher, entre l'acte gratuit et fortuit d'un agresseur inconnu et l'abus ou la violence quotidienne dans la famille, il y a tellement de nuances à faire, d'émotions à entendre, de discours à saisir.

Une onde de choc

Une agression peut provoquer un véritable bouleversement de l'organisation psychique d'une personne qui en est victime. Le cumul de l'intensité, de la soudaineté, de la violence et de l'absence de secours extérieur qui caractérisent un grand nombre d'événements de victimisation peut engendrer des sentiments de terreur et de d'effroi ainsi qu'un débordement des défenses psychologiques de la personne. (Gortais, 1992, p.13)

Comment explique-t-on les différentes réactions face au crime ? Quels sont les mécanismes psychiques et les facteurs qui entrent en jeu ? Pourquoi certaines victimes se réajustent-elles plus rapidement alors que d'autres éprouvent des difficultés à long terme ? Nous sommes encore bien loin d'avoir toutes les réponses. Les recherches victimologiques restent en bonne partie dispersées et leurs méthodes souffrent de nombreuses lacunes (Markesteyn, 1992). Jusqu'à maintenant, les études ont porté sur certaines formes de victimisations plus que d'autres. Nous sommes davantage conscients de l'impact de la violence conjugale et de l'abus sexuel intrafamilial des enfants. Il en va autrement lorsque nous abordons les traumatismes associés à la victimisation des personnes handicapées ou à celle des personnes abusées par leur thérapeute, par exemple. Dès le départ, il faut admettre les limites de notre compréhension quant aux conséquences de la victimisation criminelle et aux processus en cause dans le rétablissement des victimes.

Au cours des vingt dernières années, les sondages de victimisation ont amélioré notre connaissance sur les répercussions du crime. Menés d'abord aux États-Unis à partir des années 1960, ces sondages nous ont d'abord permis de mieux connaître les caractéristiques sociodémographiques des victimes, de cibler les groupes à risques et plus tard, d'évaluer les souffrances causées aux victimes. Ils ont également mis en évidence l'expérience

émotionnelle de l'entourage et des proches des victimes. Parce qu'ils ont fourni des données concrètes, les sondages de victimisation ont joué un rôle clé dans le développement des services aux victimes. En démontrant la nécessité d'une prise en charge précoce et l'importance de se doter de régimes d'indemnisation, ils ont fourni des munitions aux féministes lesquelles ont réclamé des changements à partir des années 1970.

Outre ces sondages, plusieurs recherches effectuées auprès de différents groupes de victimes ont montré que la plupart des gens éprouvent des problèmes psychologiques de toutes sortes, d'intensité et de durée variables après avoir été victimes d'un crime (Hanson, 1990; Home Office, 1993; Markesteyn, 1992). Les victimes de crimes violents et les enfants abusés sont plus susceptibles de vivre une expérience de détresse immédiatement après l'agression et de subir des conséquences à long terme. Même dans les crimes qui apparaissent moins graves, un groupe moindre mais significatif, met longtemps avant de se remettre des répercussions du crime. On peut donc parler d'une réaction psychologique généralisée, quel que soit le crime, chez l'ensemble des victimes.

Les voies multiples de la détresse émotionnelle

La victimisation criminelle est génératrice d'un état de bouleversement qui affecte de nombreuses sphères de la vie psychique, somatique et relationnelle. Dans la période qui suit une agression, plusieurs victimes éprouvent des troubles de sommeil, des problèmes de santé et des difficultés perceptives. Au plan relationnel, les comportements de repli sur soi et d'isolement sont fréquents. Ceux-ci se traduisent par le retrait affectif, la coupure des liens avec les proches, le désinvestissement au travail. On observe également l'apparition de comportements de précautions: évitement du lieu de l'agression, renforcement des mesures de sécurité, réorganisation des horaires quotidiens, déménagements. De tels comportements deviennent parfois phobiques et ils sont associés à la méfiance et à la peur d'une nouvelle agression.

Dans le spectre des réactions consécutives au crime, l'impuissance domine souvent. Impuissance liée à la perte de pouvoir, à l'inégalité des rapports de force. Celle des jeunes victimes d'abus sexuel à cause des invasions continues de leur territoire, de la coercition, de la manipulation continue, de leur incapacité à arrêter l'abus ou à faire comprendre aux adultes ce qui leur arrive (Finkelhor, 1986). Celle des personnes âgées à cause de la dépendance, de l'incapacité à se défendre contre ceux mêmes dont on a pris soin et qui, maintenant devraient veiller sur nous. Celle des témoins qui voient se jouer devant eux une

scène où ils ne sont que des spectateurs. Comment mieux comprendre les émotions que dans les mots de cette mère dont l'enfant a été sauvagement agressée et tuée. L'impuissance nous nous dit-elle,

« (...) c'est de ne pouvoir accompagner l'être aimé dans ses derniers moments; de ne pas avoir le temps d'apprivoiser la mort; de ne pas pouvoir faire ses adieux avant la fin et être "volé" de ces moments-là; ne pouvoir donner un sens à cette violence gratuite, à cette mort brutale décidée par un autre; ne pas obtenir d'aide pour retrouver un certain équilibre. » (Témoignage d'une victime)

Dans l'état de désarroi où elles se trouvent plongées après un crime, la même question revient souvent: "Qu'ai-je fait pour que cela m'arrive ?" La culpabilité prend alors des teintes particulières. Les victimes de fraude se sentent jugées pour leur naïveté et leur imprudence. Ne sont-elles pas les artisanes de leur malheur ? Les témoins d'un crime peuvent se reprocher de ne pas avoir porté secours aux victimes. Les proches d'une victime d'homicide, eux, se blâment de ne pas avoir suffisamment protégé l'être cher ou de ne pas avoir été capable de le sauver. Les femmes victimes de violence conjugale éprouvent de la honte mais elles souffrent aussi des blessures psychologiques infligées involontairement à leurs enfants.

"Pourquoi moi ?", répètent les victimes. Et cette malchance, « (...) cette désignation par le sort n'est ensuite compensée par aucun témoignage, aucun secours et aucun réconfort d'une société égoïste qui continue de suivre le temps alors que la victime en est restée au moment de l'agression » (Crocq, p. 30). La colère est en effet souvent alimentée par l'indifférence des autres, par le sentiment d'être laissées pour compte, de mener seules leurs combats. Elle est parfois désir de vengeance contre l'agresseur ou l'abuseur qui a détourné le cours de leur existence, a ravi un proche, a brisé les rêves de l'enfance.

Et que dire de la peur, cette émotion si souvent envahissante ? « S'il fallait qu'ils reviennent... », ces mots nous en disent long sur leur crainte d'être de nouveau victime du même crime ou de représailles. Particulièrement présente chez les femmes victimes de violence et les enfants victimes de sévices, elle est aussi fortement ressentie par les victimes de vol qualifié, de voies de fait, de cambriolage. Fondée ou non, elle prend de multiples visages: peur de sortir, des étrangers, de certains lieux, de la foule, de dormir seul, des bruits. Peur de mourir pour les survivants d'agression sexuelle, de voies de fait graves, de

tentatives de meurtre. Crainte diffuse, appréhension continuelle, elle oblige les victimes à changer leurs habitudes de vie, leurs rapports à autrui.

Confrontées à ces différentes réactions, plusieurs victimes admettent qu'elles ne se reconnaissent pas elles-mêmes par rapport à leur façon antérieure de réagir (Gortais, 1992). Leur famille et leur entourage ne les reconnaissent pas non plus. Ils ne savent plus comment composer avec l'explosion des sentiments, le non dit, le repli sur soi. Ni absorber les contrecoups.

Comment expliquer et mieux comprendre cette détresse ? La recherche tout autant que l'expérience sur le terrain nous rappellent qu'il n'y a pas de problématiques simples de traumatismes. Les réactions à la victimisation criminelle sont à la fois multiples et singulières; elles vont du malaise bénin ressenti à court terme à l'état de stress post-traumatique à long terme, beaucoup plus grave; elles peuvent se révéler rapidement ou tardivement. Il n'y a pas non plus de simple rapport de continuité entre la gravité des traumatismes physiques et psychiques (Cortais, 1992, Lopez, 1997). Certaines agressions n'occasionnent pas de blessure physique mais elles peuvent engendrer un état de frayeur et de grave désorganisation. Il ne faut pas non plus banaliser ou sous-estimer les conséquences d'un crime à partir du type de crime lui-même. Les crimes contre les biens ont parfois des effets tout aussi dévastateurs que les agressions contre la personne.

Les racines de la vulnérabilité

La gravité objective du crime n'est qu'un facteur parmi d'autres pour nous aider à mesurer l'ampleur des conséquences de la victimisation criminelle. L'état de santé physique et mentale de chaque personne, son histoire, sa personnalité, ses capacités d'intégration de l'événement au moment où elle y est confrontée, le soutien de son entourage, tous ces éléments sont essentiels pour nous aider à mieux saisir cette onde de choc.

Certaines personnes sont déjà plus fragiles que d'autres au moment où elles y sont confrontées. Les problèmes de santé, les tensions conjugales, l'instabilité financière, l'obligation de prendre soin d'un parent âgé, l'exclusion sociale ou la présence d'autres agents stressants peuvent accroître leur vulnérabilité. Les expériences antérieures comme le deuil, le divorce, la perte d'un emploi, peuvent aussi influencer sur leur capacité de récupération. Les situations de stress, qu'elles soient d'origine criminelle ou non, ont

généralement un effet cumulatif. Il est difficile de réagir à l'amoncellement de stress lorsque nos réserves d'énergies sont affaiblies. On peut aisément le comprendre.

La victimisation antérieure est un autre aspect auquel il faut être attentif. Le parcours de certaines victimes fait apparaître qu'elles se sont trouvées parfois en situation de victimisation plusieurs fois. Les sondages de victimisation ont révélé qu'une minorité de personnes sont victimes d'une grande proportion de crimes; ils ont aussi montré que certains groupes présentent des risques plus élevés que d'autres. Par ailleurs, certaines formes de victimisations telles la violence conjugale et l'abus sexuel se caractérisent par la répétition et la chronicité. Les travaux de recherche s'avèrent actuellement insuffisants pour expliquer le phénomène de la victimisation répétitive pas plus qu'ils ne permettent d'en évaluer l'ampleur au plan des conséquences psychologiques. Certaines personnes pourraient-elles redevenir victimes de violence et se placer à nouveau dans des situations à risque, en raison de mécanismes inconscients de répétition qui mettent en jeu la culpabilité, la dépendance affective, la faible estime de soi et l'angoisse face aux menaces de séparation ou d'abandon, comme le suggère Gortais (1992) ? La vulnérabilité induite par une première expérience d'agression, le manque de support ou la négation des blessures psychologiques en seraient-ils responsables ? Les mécanismes en cause sont complexes et nous n'en sommes encore qu'à formuler des hypothèses.

La violence de l'agression

Dans nombre de cas, la désorganisation ou l'état de bouleversement sont reliés à la gravité objective du crime. La durée de l'événement, la nature des menaces proférées, le nombre d'agresseurs, l'impossibilité de contrôler ce qui se passe, le caractère parfois dégradant du crime, doivent être pris en compte dans les facteurs aggravants lors de l'évaluation de la dangerosité du délinquant mais aussi lors de l'évaluation des traumatismes causés à la victime. Plus le degré global de violence est élevé, tous crimes confondus, plus la détresse psychologique de la victime est grave et de longue durée (Baril, 1984). La plupart des études aboutissent à la même conclusion: le traumatisme le plus intense est éprouvé par les victimes de viol. L'envahissement subi, le sentiment aigu d'une violation du "soi intérieur" vont laisser des traces indélébiles chez un grand nombre de ces victimes (Bard, Ellison, 1974).

L'âge doit être également pris en compte. Parce qu'elles se retrouvent souvent dans un rapport de force inégal avec l'agresseur ou l'abuseur, les personnes très jeunes et les plus

âgées risquent d'être davantage affectées. L'endroit où a été commis le crime peut aussi exercer une certaine influence. Selon Markesteijn (1992, p.13), « (...) les personnes agressées dans un environnement qu'elles estimaient jusque là être sûr (...) réagissent plus mal que celles qui ont été agressées dans des lieux peu sûrs ». Le cambriolage à domicile est souvent perçu comme une intrusion inacceptable, une atteinte à l'intimité.

Le tort causé s'accroît également avec la gravité subjective de l'acte. Le degré de violation ressenti pour chaque victime est fonction du sens que prend le crime dans sa vie personnelle. Pour l'une, c'est un incident de peu de gravité; pour l'autre, une catastrophe. Chaque personne évalue la victimisation à partir de certains critères de comparaison et en se référant à ses valeurs personnelles ou à d'autres expériences de vie. Les perceptions et les croyances antérieures jouent aussi un rôle essentiel dans la façon dont l'expérience traumatisante sera assimilée. L'honnêteté, le mérite, la justice, la vision d'un monde juste et sûr où des malheurs n'arrivent qu'à ceux qui les méritent, ces représentations peuvent s'effondrer. Pour se rétablir, il faudra ultérieurement donner un sens à l'agression, redéployer un récit sur soi et sur son rapport aux autres (Crocq, 1994).

Les répercussions du crime sur l'entourage et sur ceux qu'on aime contribuent à de nouvelles souffrances. Après un vol à domicile, les conséquences financières, la peur, l'insécurité se répercutent sur la famille. La dénonciation de la violence conjugale entraîne souvent l'incompréhension des proches, la rupture des liens avec des membres de la famille élargie, la stigmatisation des enfants dans leur milieu scolaire.

Dans la majorité des crimes contre la personne, comme le montrent les sondages de victimisation et plusieurs études, victimes et agresseurs se connaissent. Or, la nature de leurs liens va teinter considérablement la signification que prendra le crime pour la victime et, dans beaucoup de cas, en aggraver l'impact. Ce qui émerge, c'est souvent un profond sentiment de trahison. De nombreuses victimes en souffriront. L'enfant victime d'abus sexuel, blessé par quelqu'un qui devait l'aimer et le protéger. Les personnes âgées, exploitées et manipulées par leurs enfants ou par ceux dont dépend la satisfaction de leurs besoins, même les plus élémentaires. Les victimes de fraude, dupées par des personnes en qui elles avaient mis leur confiance. Avant de s'en remettre, ces victimes devront passer à travers un long processus de deuil où se mêleront la peine et la colère envers cet Autre qui les a trompées.

Et comme si le crime, ce n'était déjà pas assez !

D'autres stressseurs peuvent exacerber les réactions consécutives à un événement criminel. On parle alors de blessures secondaires ou de victimisation secondaire. Selon Engel (1993), les blessures secondaires réfèrent à la douleur et aux souffrances psychologiques infligées aux victimes, quelquefois bien involontairement, par la famille, les proches, la police, les agences sociales, les tribunaux. Elles résultent souvent du manque de soutien auquel s'attend la victime de la part de son entourage, des services censés lui venir en aide ou de la communauté en général.

Les exemples foisonnent. Ce sont les proches qui se sentent mal à l'aise. Ne sachant ni quoi dire ni quoi faire, ils se taisent, évitent les contacts, gardent leur distance. Parfois, ils se montrent inutilement surprotecteurs, maladroits: "Cesse d'en parler, passe à autre chose", conseillent-ils à la victime. Ne comprenant pas ses sautes d'humeur, sa tristesse, ils lui retirent leur appui, s'éloignent. Celle-ci se sent dès lors incomprise, renvoyée à sa solitude. C'est aussi l'employeur qui insiste sur le retour rapide au travail sans tenir compte de l'état psychologique de la victime. C'est le blâme à peine voilé envers l'enfant victime d'abus qu'on traite comme s'il était coupable de ce qui lui est arrivé ou responsable de l'éclatement de la famille. Ce sont les images à répétition de certaines scènes du crime, les commentaires blessants, le traitement impersonnel et sensationnaliste de la nouvelle dans les médias, les pressions pour obtenir des informations "à chaud" (Gaudreault, 1995). Ces manques d'égard peuvent raviver et accentuer les souffrances des victimes. Elles renforcent le stigma rattaché au crime.

Et le système de justice en rajoute encore ! Les contre-interrogatoires abusifs des avocats de la défense, les difficultés à obtenir des informations de la police ou des services correctionnels, le traitement expéditif de leur dossier, le langage hermétique à la Cour, le sentiment d'être manipulées, la crainte d'être blâmées, de se faire demander des détails inutiles et humiliants lors du procès, on pourrait encore allonger la liste. De leur expérience avec le système de justice, les victimes retirent le sentiment qu'on ne s'est pas intéressé pas à elles, ni préoccupé d'elles. « Si j'avais su, je n'aurais pas dénoncé », confient-elles souvent. Ce commentaire traduit leur déception, leur amertume. En définitive, elles n'auront été que des pions dans un jeu auquel elles ne comprennent rien et des observatrices passives face à des enjeux qui leur échappent la plupart du temps. Désabusés, témoins et victimes « (...) sortent donc de cette expérience les mains vides, avec l'impression d'avoir été un instrument dans les mains de la justice » (Baril, M. 1983, p.82). Broyées, une fois de plus.

« Passer à travers »

« Il m'est difficile d'oublier, de faire des deuils, de passer à autre chose (...). J'ai un sentiment de vide, d'impasse existentielle. (...) Je me sens prisonnier de mon propre état de détresse, de mes états d'âme, de ma prison mentale » (Témoignage d'une victime)

Mais alors, comment s'en sortir ? Il n'y a pas de recette magique mais l'on sait que le soutien formel ou informel dont bénéficient les victimes, la qualité des liens avec l'entourage sont en corrélation avec leur capacité de récupération. De nombreuses recherches en témoignent. Laissées à elles-mêmes, les victimes éprouvent des problèmes plus graves et persistants (Burgess et Holmstrom, 1978, Macguire et Corbett, 1987, Markesteijn, 1992).

Comme en d'autres épreuves, l'empathie, l'écoute, la présence sont essentiels pour se rétablir, retrouver sa route. Elle doit d'abord venir de la famille, des proches, de l'entourage immédiat. De ceux qui partagent le quotidien; dont on s'attend à ce qu'ils tendent la main quand le malheur frappe. Mais, dans plusieurs cas, la sollicitude des proches ne sera pas suffisante. Ou encore, elle s'épuisera. Il faudra recourir à l'aide des professionnels et des services spécialisés d'assistance aux victimes. Une telle démarche sera d'autant plus nécessaire que le choc subi est important et que l'espace relationnel de la victime avant l'agression était limité et peu diversifié (Gortais, 1992). Il faut donner à la victime un espace de parole, un lieu où les émotions peuvent être entendues et reçues et ce, le plus près possible de l'événement. La possibilité de verbaliser ce qui a été vécu permet d'atténuer les sentiments de détresse et d'insécurité, d'intégrer et de mieux comprendre le choc émotionnel. L'aide individualisée ouvre la voie à la reconnaissance et à la réparation des torts causés, du moins symboliquement. Elle se veut une étape nécessaire pour combattre le deuil, se réajuster, trouver de nouveaux ancrages et le chemin vers l'espoir.

Deuils et renoncements

« Il ne reste que la mémoire de beaux souvenirs pour tenter de compenser ce vide incommensurable qui vient de se creuser en une seconde au-dedans de nous ». (Témoignage d'une victime)

Malheureusement, trop de victimes ne trouvent pas ce réconfort dont elles ont tant besoin. La victimisation criminelle représente pour elles une cassure, une rupture. Le crime a frappé sans crier gare. Sans ménagement. Elles n'ont pas eu le temps de s'y adapter, de s'y préparer. Le secours s'est fait attendre.

Le fait d'être victime, inévitablement, entraîne des pertes. Parfois irréparables. Perte d'un être aimé mais aussi de biens difficilement amassés, d'une réputation, d'un emploi dans lequel on se réalisait ou d'une carrière qu'on convoitait. Rien n'est plus et ne sera comme avant.

Ainsi, les deuils et les renoncements empruntent de multiples sentiers dans l'histoire de vie des victimes. Elles s'insinuent et s'inscrivent dans leur discours et leur parcours. Peut-être nous échappent-ils trop souvent.

Références

Bard, M., Ellison, C. (1974). *Crisis intervention and the investigation of forcible rape*. The Police Chief, May, 68-74.

Baril, M., Durand, S., Cousineau, M.M., Gravel, S., (1984). *Mais nous, les témoins... Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de justice de Montréal. Collection Victimes d'actes criminels*, document de travail no. 10, Ottawa, ministère de la Justice.

Baril, M., (1984). *L'envers du crime*. Les cahiers de recherches criminologiques, no 2, Montréal, Centre international de criminologie comparée.

Bulletin d'information de la fondation Mélanie Cabay, *Témoignages*. déc. 1997, no. 4.

Crocq, L. (1994). *Les victimes psychiques*. Victimologie, No.1, N.H.A. Communication, Paris.

Engel, F. (1993). *Le stress post-traumatique et les victimes d'actes criminels*. Etude de la documentation, Montréal, Engel et Associés.

Finkelhor, D. (1986). *A Sourcebook on Child Sexual Abuse*. London: Sage.

Gaudreault, A. (1992). *Un regard sur la situation des victimes d'actes criminels, dans Droit du public à l'information et vie privée: deux droits irréconciliables*. Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal.

Gortais, J., (1992). *L'aide psychologique aux victimes*. Ministère de la Justice. France.

Hanson, R.K. (1990). *Les répercussions psychologiques du crime: Revue de la littérature*, Rapport pour spécialistes 1990-1, Ottawa, Solliciteur général du Canada.

Home Office. (1993). *The long-term needs of victims: A review of the literature*. Research and Planning Unit, Paper 80. Home Office.

Lopez, G. (1997). *Victimologie*. Editions Dalloz.

Macguire, M. Corbet, C. (1987). *The effects of Crime and the Work of Victims Support Schemes*. Aldershot: Gower.

Markesteyn, T. (1992). *Les répercussions psychologiques des actes criminels à caractère non sexuel sur les victimes*. Solliciteur général du Canada, Secteur des affaires correctionnelles.